

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2017

ORGANISATION JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024 - (N° 383)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC110 (Rect)

présenté par
Mme Amadou, rapporteure

ARTICLE 13

Après le mot :

« dérogatoire, »,

rédigé ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« pour la durée du contrat de location conclu avec le comité d'organisation précité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.